

Commissions LAMal de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): nouveautés

Maya Züllig

Dans le cadre de la réforme de l'administration fédérale, le Conseil fédéral a décidé de réduire le nombre de commissions et, par conséquent, de dissoudre près du quart des 200 commissions extraparlémentaires. Dans le domaine de l'assurance-maladie, la Commission fédérale des principes et la Commission fédérale des prestations générales ont fusionné en une seule entité, la Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP). De même, la Commission fédérale des analyses, moyens et appareils (CFAMA) résulte de la fusion de la Commission fédérale des analyses et de la Commission fédérale des moyens et appareils. La CFAMA comprend deux organes: la sous-commission Analyses (CFAMA-LA) et la sous-commission Moyens et appareils (CFAMA-LiMa). La fusion des quatre commissions devrait permettre d'améliorer les synergies et l'organisation du travail.

Dans l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), le Conseil fédéral a fixé la taille de ces nouvelles commissions: la CFPP se compose ainsi de 20 membres et la CFAMA de 19. Les sièges jusqu'alors disponibles ont fait l'objet d'une nouvelle répartition, de façon à préserver la représentativité et un large éventail au sein des commissions (www.admin.ch → Documentation → Législation → Recueil systématique → 832-102 → Articles 37a–g). Mais si des groupes estiment que leurs exigences particulières ne peuvent pas être apportées par les membres qui les représentent au sein des commissions et sous-commissions nouvellement formées, ils peuvent intervenir, en tant qu'experts, sur les questions relevant de leur attribution.

Les commissions d'experts conseillent le Département fédéral de l'intérieur (DFI) pour la constitution d'un catalogue de prestations unique et contraignant pour l'ensemble des assureurs, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Sauf pour les médicaments, ce catalogue est fixé dans l'ordonnance du département sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et ses annexes. Selon la LAMal et ses ordonnances, les critères de prise en charge sont l'efficacité, l'adéquation et le caractère économique.

L'adaptation permanente du catalogue de prestations nécessite un processus d'appréciation et de décision transparent et standardisé. Ce processus a évolué au fil des ans et été sans cesse affiné. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), chargé de l'assurance-maladie à l'époque, a effectué un travail de pionnier à la fin des années 90 déjà, en fixant les principes dans un manuel pour la présentation de requêtes de prise en charge de prestations, ce qui lui a valu une reconnaissance internationale. Après de longs travaux préparatoires, l'unité de l'OFSP responsable des secrétariats scientifiques et administratifs des commissions, la section Prestations médicales, a édité une nouvelle version des prescriptions à l'intention des requérants. L'ensemble du manuel a été transformé en modules, sous forme de formulaires, et documente le processus de requête, qui se déroule maintenant en deux temps (www.bag.admin.ch → Thèmes → Assurance-maladie → Prestations et tarifs → Prestations médicales).

Séance d'information

La procédure de requête, pour la prise en charge des prestations médicales nouvelles ou controversées, des analyses de laboratoire et des moyens et appareils, a été perfectionnée. Les innovations seront présentées à l'hôpital de l'île à Berne le vendredi 13 juin 2008 de 9 h 30 à 12 h 30.

Public cible: les sociétés médicales et de médecine de laboratoire, les hôpitaux, les pharmacies, les fabricants et les distributeurs, les sociétés de conseils, les assureurs, ainsi que les autorités et les associations.

La participation est gratuite.

Les exposés en allemand seront traduits simultanément en français.

Programme détaillé et formulaire d'inscription: voir www.bag.admin.ch → Actualités → Manifestations.

Délais d'inscription: 31 mai 2008

Correspondance:
Section Prestations médicales
OFSP
Assurance-maladie et accidents
Division Prestations
Schwarzenburgstrasse 165
CH-3097 Liebefeld
sml@bag.admin.ch